

*Questions orales*

[Français]

**L'AGRICULTURE****L'AIDE AUX AGRICULTEURS TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE EN 1983**

**M. Marcel Dionne (Chicoutimi):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Agriculture. Il y a deux semaines, avec un préavis de 24 heures, l'honorable ministre acceptait de rencontrer des délégations de l'UPA du Lac Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière et de Québec au sujet des pertes encourues lors de la sécheresse en 1983. A cette même occasion, l'honorable ministre avait répondu à la délégation que si le ministre du Québec, M. Garon, lui faisait une demande officielle de participation financière pour dédommager ces mêmes agriculteurs, il accepterait de coopérer. Est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre s'il a reçu une demande officielle de M. Garon, et si dans cette demande il est bien indiqué que l'on demande une aide financière au gouvernement canadien?

● (1440)

[Traduction]

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur le Président, le député parle d'une requête que les producteurs ont faite à une rencontre qui a été organisée entre eux et certains députés de la belle province. Je leur ai dit à cette occasion que, à cause des ententes que nous avons conclues, une requête devait venir de la province. Depuis, j'ai reçu du ministre de l'Agriculture de la province de Québec une lettre qui ne reconnaît aucune responsabilité, qui ne parle pas d'une solution à apporter conjointement, mais offre plusieurs excuses et déclare que le ministre fédéral de l'Agriculture doit veiller aux besoins de ces agriculteurs. Les beaux discours que tient le ministre de l'Agriculture de la belle province et les belles descriptions qu'il donne de l'aide, ne lui coûtent cependant pas grand-chose.

\* \* \*

**LES AFFAIRES EXTÉRIEURES****LES ÉTATS-UNIS—LES BAUX DE FORAGE PÉTROLIER AU LARGE DE LA CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déjà reconnu qu'une note diplomatique avait été envoyée au Département d'État à Washington, pour protester contre la décision du gouvernement américain qui a invité les sociétés pétrolières américaines intéressées à présenter leurs soumissions pour des taux de forage dans la région de l'Entrée Dixon au large de la côte nord de la Colombie-Britannique. Le ministre pourrait-il nous dire si dans cette note le gouvernement exprimait ses craintes en matière d'écologie et de souveraineté, et est-il disposé à déposer cette note, car il s'agit d'une question qui inquiète vivement les Canadiens?

**L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international):** Monsieur le Président, si je ne m'abuse, cette note parle plutôt de la délivrance de permis. Je devrais l'examiner, afin de savoir s'il y est question de problèmes écologiques.

**LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE**

**M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur le Président, le gouvernement semble incapable de résoudre ces problèmes de limites maritimes avec les provinces, avec nos voisins et avec la France, dans le cas de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le gouvernement a-t-il déjà fait connaître en les justifiant ses revendications concernant les eaux territoriales sur les côtes est et ouest, l'Arctique et le sud de Terre-Neuve? Dans l'affirmative, a-t-il reçu une réponse? Dans le cas contraire, pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

**L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international):** Monsieur le Président, le député examine de façon plutôt globale la question de la limite des eaux territoriales et des fonds marins. Il sait peut-être que ces derniers jours, des négociations ont eu lieu ici même à Ottawa avec des représentants français au sujet de la limite des eaux territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon. Puisqu'il dit que nous sommes incapables de fixer ces limites, le député saura que suite à la décision d'étendre à 200 milles la limite des eaux territoriales partout dans le monde, de nouveaux problèmes ont surgi dans le cas des pays limitrophes. Or, nous éprouvons les mêmes problèmes qu'ailleurs à cet égard. Dans le cas du Golfe du Maine, le député se souvient sans doute que le Canada a réussi à négocier avec le gouvernement américain un accord que le Sénat de ce pays n'a pas voulu ratifier. En vertu de la Constitution plutôt désuète des États-Unis, l'accord du Sénat est nécessaire pour qu'un traité prenne effet. Le tribunal de La Haye est maintenant saisi de la question.

\* \* \*

**LE COMMERCE****LES QUOTAS D'IMPORTATION DE CHAUSSURES**

**M. Bill McKnight (Kindersley-Lloydminster):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre du Commerce international. Le quota provisoire d'importation de chaussures, qui doit expirer en novembre 1984, est devenu un grave sujet d'inquiétude pour l'industrie et les consommateurs canadiens. Le gouvernement a-t-il pris quelque décision à l'égard de ce quota?

**L'hon. Gerald Regan (ministre du Commerce international):** Monsieur le Président, nous avons eu de longues discussions au cabinet à ce sujet. J'ai consulté hier des représentants de divers secteurs de l'industrie de la chaussure. On en a débattu à nouveau ce matin au cabinet. Je prévois être en mesure d'annoncer mardi prochain une décision définitive du cabinet à cet égard.